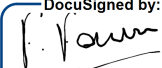


Etats financiers au 31/12/2025

COMPTES ANNUELS

Certifiés conformes par le Président, le 29 juin 2026

DocuSigned by:

23F618774FDD436...

Attestation de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SASU A.B.R. Y HOLDING** relatifs à l'exercice du **01/01/2025** au **31/12/2025**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : 13 909 181 euros

Chiffre d'affaires : 2 000 euros

Résultat net comptable : -176 129 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à LA RAVOIRE

Le 20 Mai 2026

Signature

Laurent BORDET

Votre Expert-Comptable

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations	9 805 416		9 805 416	9 805 416
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	Total de l'actif immobilisé (III)	9 805 416		9 805 416	9 805 416
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	2 000		2 000	2 000
	Autres créances	4 057 067		4 057 067	4 218 938
	Charges constatées d'avance				
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	44 698		44 698	1 080
	Total de l'actif circulant (IV)	4 103 765		4 103 765	4 222 018
	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	13 909 181		13 909 181	14 027 434

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an		
(2) dont créances à moins d'un an	2 000	1 719 860

Bilan Passif

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
Capitaux Propres	Capital (dont versé 490 248)	490 248	490 248
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...	9 314 678	9 314 678
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	50 786	50 786
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	1 969 905	1 992 386
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(176 129)	(22 481)
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres		11 649 488	11 825 617
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		87
	Emprunts et dettes financières divers (2)	2 247 133	2 183 420
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	954	16 704
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	11 606	1 606
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	2 259 693	2 201 817
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
TOTAL PASSIF		13 909 181	14 027 434
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		12 560	18 397
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

		Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue	2 000		2 000	2 000
	Montant net du chiffre d'affaires	2 000		2 000	2 000
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits				
	Total des produits d'exploitation			2 000	2 000
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			1 534	21 624
	Impôts, taxes et versements assimilés				
	Salaires				
	Cotisations sociales				
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Autres charges				
	Total des charges d'exploitation			1 534	21 624
RESULTAT D'EXPLOITATION				466	(19 624)
(1) Y compris :					
- Redevances de crédit-bail mobilier					
- Redevances de crédit-bail immobilier					

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
RESULTAT D'EXPLOITATION		466	(19 624)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2) Autres intérêts et produits assimilés (2) Reprises sur dépréciations et provisions Différences positives de change Produits des cessions d'immobilisations financières Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie	39 890	50 197
	Total des produits financiers	39 890	50 197
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (3) Différences négatives de change Valeurs comptables des immobilisations financières cédées Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie	216 485	53 054
	Total des charges financières	216 485	53 054
	RESULTAT FINANCIER	(176 595)	(2 857)
	RESULTAT COURANT avant impôts	(176 129)	(22 481)
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices			
Total des produits		41 890	52 197
Total des charges		218 019	74 678
BENEFICE OU PERTE		(176 129)	(22 481)
(2) dont produits concernant les entités liées		39 890	50 193
(3) dont intérêts concernant les entités liées		65 713	50 744

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **13 909 181** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **41 890** euros et un total **charges** de **218 019** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-176 129** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2023, modifiant le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au Plan Comptable Général.

I. EVENEMENTS MARQUANTS DE LA PERIODE:

Néant.

II. REGLES ET METHODES COMPTABLES:

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La méthode retenue pour le traitement des frais d'acquisition des différentes catégories d'actifs n'a pas été définie en l'absence de frais entrant dans le cadre de l'option sur cet exercice et les exercices antérieurs.

Seules les informations significatives sont renseignées.

La première application du règlement ANC 2022-06 est un changement de méthode comptable.

Cette réforme n'a pas pour objet de modifier les valeurs comptables des postes du bilan ou du résultat, mais **de moderniser la présentation, la terminologie et la structuration des informations comptables**.

Règles et Méthodes Comptables

Les principaux changements introduits sont :

- Réorganisation du Plan Comptable Général avec la suppression des comptes de transferts de charges et l'utilisation normée des comptes de charges et produits exceptionnels,
- Modernisation du vocabulaire comptable
- Introduction de tableaux obligatoires avec une présentation plus structurée

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Règles et Méthodes Comptables

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

III- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

Néant

IV- AUTRES INFORMATIONS :

Néant

A.B.R.Y HOLDING

Société par actions simplifiée au capital de 490.248 €
Siège social : Méribel Village – 73550 Méribel - LES ALLUES
RCS Chambéry n°904 756 186

(ci-après la « **Société** »)

﴿﴾

**DECISIONS DES ASSOCIES EN VUE DE L'APPROBATION DES COMPTES DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

(...)

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat

Les Associés,

après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et des comptes sociaux (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2025,

prennent acte que l'exercice social écoulé s'est soldé par une perte nette de (176.129) €,

décident d'affecter l'intégralité de la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2025, au poste « *Autres réserves* » lequel poste s'élèvera, après affectation, à un montant de 1.793.776 €,

prennent acte qu'en conséquence de l'affectation de la perte de l'exercice décidée au sein de la présente décision, le montant des capitaux propres de la Société s'élève à 11.649.488 €.

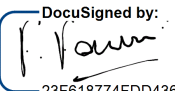
prennent acte, conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices sociaux.

﴿﴾

Certifié conforme par le Président, en date du 29 juin 2026.

Le Président

Madame Françoise FORNI

DocuSigned by:

23F618774FDD436...